ACCORD SUR LA MISE EN PLACE DE LA GRILLE DE CLASSIFICATIONS DES EMPLOIS AU SEIN DE L'UES BANQUE PALATINE

Entre :

- La société Banque Palatine,
  Représentée par Daniel COLLIN, en sa qualité de Directeur du Pôle Ressources,
- La société Palatine Asset Management
  Représentée par Dominique HARTOG, en sa qualité de Président du Directoire,

ci-après dénommés « l'employeur » d'une part, et

- Les organisations syndicales représentatives au sein de l'UES Banque Palatine,

d'autre part,

il est convenu des dispositions suivantes.

Préambule

Le présent accord vise à définir et hiérarchiser des niveaux de classification pour les emplois dans l'UES Banque Palatine en garantissant la cohérence avec les métiers de la banque.

Il relève, ce faisant, de l'application de l'article 33 de la Convention Collective de la Banque et de l'accord AFB du 8 mars 2010 qui en modifie l'annexe V portant sur la liste des métiers repères et leur positionnement dans la grille de classification.

Il s'inscrit dans l'objectif d'assurer l'égalité professionnelle au sein de l'UES Banque Palatine.

Article 1 - Objet

Chaque emploi dans l'UES Banque Palatine est rattaché à l'un des 26 métiers-repères[1] recensés dans l'annexe V de la Convention Collective de la Banque, dont le détail figure en annexe 1.

Les parties au présent accord conviennent d'associer à chacun des emplois une classification cible. Cette classification cible de l'emploi est placée au centre d'une plage répartie sur trois niveaux qui s'insère dans la plage de classification AFB[1].

[1] *Cf. Glossaire en annexe*

Dans cette plage de trois niveaux, le salarié peut être positionné en fonction de son degré de maîtrise de l'emploi, de sa compétence et de la responsabilité qui lui est confiée.

Par suite le salarié peut être positionné au :

- 1er niveau correspondant à une maîtrise partielle des compétences de l'emploi,
- 2e niveau correspondant à la maîtrise des compétences requises de l'emploi,
- 3e niveau correspondant à un niveau de maitrise supérieur à celui requis par l'emploi.

1-1 Méthode

La détermination de la classification de l'emploi a été effectuée sur la base d'une proposition de l'employeur puis d'un échange avec les organisations syndicales afin de garantir une cohérence des plages avec :

- les plages des métiers repères AFB de rattachement, figurant dans l'accord AFB du 8 mars 2010
- la répartition constatée des classifications par emplois

en prenant en considération :

- les rôles[2] à l'intérieur de chaque filière métiers[2]
- les rôles partagés par l'ensemble des filières métiers
- une logique de progression dans le métier

Un étalonnage ayant été défini pour chaque niveau de classification, la pesée des emplois permet d'obtenir le niveau de classification cible, puis d'en déduire la plage : un niveau en-deçà, un niveau au-delà du niveau central dit « cible ».

Tous les emplois de l'UES Banque Palatine ont fait l'objet d'une pesée, à l'exception des emplois relevant du niveau « hors classification », considéré comme une catégorie unique, sans distinction de niveaux intermédiaires.

Par dérogation à la Convention Collective de la Banque, aucun emploi ne relève des 3 premiers niveaux de classification bancaire, soient les niveaux A, B et C.

1-2 Elaboration et modalités d'actualisation de la grille de classification des emplois

A l'issue des réunions de travail, les parties se sont entendues sur la grille de classifications jointe en annexe 2 au présent accord. Cette dernière indique, pour l'ensemble des emplois de l'UES Palatine, le métier AFB de rattachement, la plage de classification AFB associée (en pointillé), et la plage de classification de l'emploi[2] sur trois niveaux (en grisé). Les emplois sont répertoriés par filières métiers et par rôle.

Cette grille est fondée sur la cartographie des emplois au 30 septembre 2010. L'employeur s'engage à mettre en place une commission de suivi « emplois et classifications », qui se réunira de façon semestrielle, afin de faire évoluer cette grille compte tenu des créations, disparitions ou évolutions d'emplois. Cette commission sera composée de 4 membres représentant l'employeur et de 3 représentants par organisation syndicale représentative.

[2] *Cf. Glossaire en annexe*

Article 2 - Application de la grille de classification aux positionnements individuels

2-1 Positionnement de chaque salarié dans la plage de classification de l'emploi

2-1.1 Principes généraux appliqués au 1er janvier 2011

Un salarié ne peut se voir attribuer un niveau de classification inférieur au niveau de classification minimum du métier repère AFB dont il relève. En application du présent accord, son niveau de classification ne peut être inférieur au niveau de classification minimum de son emploi défini au sein de l'UES Palatine.

Les changements d'emploi ne peuvent donner lieu à une modification à la baisse de la classification personnelle du salarié, sauf motif disciplinaire. En conséquence, un salarié dont le niveau de classification est supérieur au niveau maximal de la plage définie pour son emploi, ne peut, pour autant, voir son niveau de classification remis en cause.

2-1.2 Salariés en-deçà de la plage de l'emploi

Pour les salariés dont le niveau de classification est en-deçà du 1er niveau de la plage de classification de leur emploi, l'employeur s'engage à les repositionner dès le 1er janvier 2011 sur le 1er niveau de la plage de classification de leur emploi.

2-1.3 Accompagnement financier du repositionnement sur le 1er niveau de la plage de classification

S'agissant du repositionnement des salariés en deçà de la plage de l'emploi, les parties au présent accord conviennent de mettre en place un accompagnement financier particulier, en fonction du montant du salaire annuel de base individuel du salarié par rapport à un indicateur de référence.

L'indicateur de référence retenu est :

- le salaire annuel moyen de base dans l'emploi sur le niveau de classification de repositionnement,
- le salaire annuel moyen de base de la classification dans la filière métier en l'absence de salaire moyen dans l'emploi sur le niveau de repositionnement

En fonction du positionnement du salaire annuel de base individuel par rapport à l'indicateur de référence, le montant de l'augmentation du salaire annuel de base varie selon les modalités suivantes :

A) Techniciens jusqu'au niveau de classification F

- Salaire individuel inférieur ou égal à 95 % de l'indicateur de référence : 1.275 €
- Salaire individuel compris entre 95 % et 105 % de l'indicateur de référence : 850 €
- Salaire individuel supérieur ou égal à 105 % de l'indicateur de référence : 425 €

B) Techniciens de niveau de classification G et cadres

- Salaire individuel inférieur ou égal à 95 % de l'indicateur de référence : 2.250 €
- Salaire individuel compris entre 95 % et 105 % de l'indicateur de référence : 1.500 €
- Salaire individuel supérieur ou égal à 105 % de l'indicateur de référence : 750 €

2-2 Salariés dans la plage de l'emploi

Le salarié dont la classification est dans la plage de classification de l'emploi au 1er janvier 2011 n'est pas automatiquement positionné au niveau correspondant à son degré de maîtrise, de compétence ou de responsabilité. L'appréciation du positionnement individuel au sein de la plage et plus précisément sur le niveau cible ou supérieur, sera effectuée compte tenu notamment des critères suivants : appréciation des compétences, expertise, ancienneté dans l'emploi.

Chaque situation individuelle sera ainsi étudiée au cours de l'année 2011 entre la Direction du Développement des RH et les managers avec les outils de gestion de carrière dont ils disposent.

Les parties au présent accord fixent pour objectif que les repositionnements identifiés lors de cette démarche puissent intervenir en janvier 2012. Les dispositions applicables à ces repositionnements entrent dans le champ de la négociation sur l'égalité professionnelle qui doit être engagée au cours du 1er semestre 2011.

Article 3 Calendrier et suivi de l'accord

La commission « emplois et classifications » se réunira en avril 2011 et octobre 2011, afin de :

- faire le point sur la mise en œuvre des repositionnements intervenus au 1er janvier 2011
- évoquer les nouveaux emplois à positionner dans la grille
- faire le bilan des études de situations individuelles, en vue des potentiels repositionnements intervenant au 1er janvier 2012

Pour le repositionnement des salariés sur les 2e et 3e niveaux de la plage cible, les modalités d'accompagnement financier liées, feront l'objet d'une négociation spécifique qui sera engagée au plus tard en septembre 2011.

Article 4 Durée

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur le 1er janvier 2011.

Article 6 Demande de révision et dénonciation

Les signataires de l'accord peuvent demander la révision du présent accord conformément aux articles L2261-7 et L2261-8 du Code du travail. Toute demande de révision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à chacune des parties signataires. Cette lettre doit indiquer les points concernés par la demande de révision et doit être accompagnée des propositions écrites de substitution. Dans un délai maximum de deux mois à compter de la demande de révision, les parties devront se rencontrer pour examiner les conditions de conclusion d'un éventuel avenant de révision.

L'une ou l'autre des parties signataires peut dénoncer le présent accord, dans les conditions prévues aux articles L2261-9 et suivants du Code du travail sous réserve de respecter un délai de préavis de 3 mois. La dénonciation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à chacune des parties signataires.

Le présent accord sera déposé auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Ile de France et du Secrétariat Greffe du Conseil de Prud'hommes de PARIS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2010

Pour la Banque Palatine

Pour Palatine Asset Management

Pour la C.F.D.T

Pour la C.G.T

V. CORDIER

Pour le SNB

P LE STANC

GLOSSAIRE

Métier-repère AFB : regroupement d'emplois-type ayant des finalités proches et s'articulant autour des mêmes domaines de compétences

Plage de classification AFB : Chaque métier-repère AFB fait l'objet d'un positionnement dans la grille de classification. La plage de classification AFB désigne la plage du métier AFB dont relève l'emploi.

Rôle au sens du référentiel métiers en vigueur dans l'entreprise : le rôle caractérise de manière globale la nature, le niveau de responsabilité et de contribution d'un emploi. On distingue ainsi les rôles suivants : manager de managers, manager opérationnel, expert, spécialiste, opérationnel.

Filière métier au sens du référentiel métiers en vigueur dans l'entreprise : les filières métiers regroupent les processus RH de même nature caractérisant les métiers exercés. Sept filières métiers sont dénombrées : Ventes et services clients, Marketing, Gestion bancaire, Risques et Finances, Assistance logistique, Prestations de services et conseil, Systèmes d'information.

Plage de classification de l'emploi : Plage sur trois niveaux définie au sein de l'UES Palatine pour chaque emploi, comprenant un niveau central dit « cible », un en-deçà et un au-delà.

Accord du 8 mars 2010 modifiant
l'annexe V de la Convention collective de la Banque

Préambule :

En application des dispositions de l'article 5 de l'accord salarial du 24 novembre 2008 et de l'article 2 de l'accord du 11 janvier 2006, les partenaires sociaux ont examiné les évolutions à prendre en compte dans la liste des métiers-repères et exemples d'emplois-types figurant dans l'annexe V de la Convention collective de la Banque.

Ces travaux ont abouti à réviser la liste non exhaustive des métiers-repères illustrant la grille de classification de la Convention collective de la Banque (titre IV chapitre 1).

Article 1
Les dispositions de l'annexe V de la Convention collective de la Banque pris en application de son article 35 sont remplacées par celles figurant en annexe du présent accord.

Article 2
Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée. Il entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2011. Son extension sera demandée au ministre chargé du travail.

Fait à Paris, le 8 mars 2010, en huit exemplaires.

ASSOCIATION FRANCAISE DES BANQUES	FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES CGT - FO
FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS CFDT BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES	FEDERATION CFTC – BANQUES
FEDERATION CGT DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE	SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CREDIT SNB CFE/CGC

Annexe V

Titre IV
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
chapitre 1 – classification

METIERS-REPERES

Liste des métiers-repères et exemples d'emplois-types regroupés dans chacun des métiers-repères

Traitement des opérations bancaires

Gestionnaire de back office
Opérateur de traitements bancaires, technicien de back office, gestionnaire flux, chargé de service après-vente, chargé de recouvrement ou de précontentieux , …

Spécialiste des opérations bancaires
Gestionnaire de back office international, gestionnaire de back office marchés, gestionnaire de back office grandes entreprises, gestionnaire de middle office (Siège ou Réseau), gestionnaire de trésorerie, expert des opérations bancaires, …

Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires
Responsable de back office, animateur d'équipe de back office, responsable de back office international, responsable de back office marchés, responsable de back office grandes entreprises, responsable de middle office, animateur service après-vente, responsable recouvrement ou précontentieux, …

Risques et contrôle

Analyste Risques
Analyste risques de crédits, analyste risques de marché, analyste risques pays, technicien risques crédits (rédacteur), responsable crédit, responsable des risques, gestionnaire risques opérationnels, analyste portefeuilles, analyste "scoring" crédits, ….

Contrôleur périodique/permanent
Chargé du contrôle périodique (auditeur, inspecteur), auditeur interne (domaines non financiers), chargé du contrôle permanent (contrôleur), chargé de la sécurité financière, responsable du contrôle périodique, responsable du contrôle permanent, responsable de la sécurité financière (blanchiment, fraude fiscale, …), déontologue, chargé de la conformité, responsable de la conformité et/ou du contrôle interne, ….

Gestion administrative, Logistique, Immobilier

Gestionnaire administratif/Secrétaire
secrétaire/assistant, secrétaire de direction/assistant de direction, assistant technique, chargé de gestion administrative, ….

Technicien Logistique/Immobilier
Technicien maintenance, technicien d'exploitation (y compris téléphonie), gestionnaire logistique (y compris gestionnaire parc automobile), technicien services généraux, assistant achat, gestionnaire immobilier, chauffeur, pompier, chargé de sécurité, ….

Responsable informatique/organisation/qualité
Chef de projet, responsable études et développement, responsable maîtrise d'ouvrage, organisateur, responsable technique/production, responsable de domaines, responsable relations clients S.I., responsable bureautique, responsable support informatique, responsable sécurité informatique, responsable exploitation, responsable organisation, responsable qualité/méthode, ...

Juridique/Fiscalité

Juriste/fiscaliste
Conseiller fiscal/fiscaliste, juriste (droit bancaire, droit international, droit social, droit des affaires, activités financières, ...), chargé d'études juridiques, responsable juridique/fiscal, ...

Contrôle de gestion

Contrôleur de gestion
Assistant contrôle de gestion, contrôleur de gestion, contrôleur budgétaire, responsable contrôle de gestion, ...

Comptabilité

Technicien comptabilité/finances
Assistant comptabilité/finances, chargé de comptabilité, chargé de traitements comptables, aide-comptable, ...

Spécialiste/responsable comptabilité/finances
Chargé d'études comptabilité/finances, analyste comptabilité/finances, contrôleur comptabilité/finances, responsable comptabilité/finances, responsable financier, ...

Ressources humaines

Technicien ressources humaines
Gestionnaire paye/administration du personnel, gestionnaire formation, assistant ressources humaines, infirmier, ...

Spécialiste/responsable ressources humaines
Conseiller recrutement, gestionnaire ressources humaines, responsable gestion de l'emploi, responsable ressources humaines, conseiller relations écoles, responsable rémunération, gestionnaire relations sociales, responsable relations sociales, animateur formation, concepteur de formation, responsable formation, responsable développement ressources humaines, responsable paye/administration du personnel, médecin, assistant social, responsable service social, ...

Marketing/Communication

Gestionnaire marketing/communication
Assistant développement commercial, gestionnaire base de données, chargé de promotion des ventes, animateur de marché.

Spécialiste/responsable marketing/communication
Chargé d'études marketing, chef de produit, responsable de produits, responsable de marché, responsable marketing, chargé de communication interne/externe, responsable communication, responsable animation de marché, ...

Responsable/animateur d'unité ou expert Logistique
Responsable immobilier de l'entreprise, chef de projet immobilier, expert travaux immobilier, conducteur de travaux, responsable des travaux, responsable sécurité, acheteur (y compris achats informatiques), responsable des services généraux, responsable des achats, responsable de la logistique, ...

Commercial

Chargé d'accueil et de services à la clientèle
Chargé d'accueil, hôte d'accueil, guichetier, chargé de service clientèle, chargé de renfort commercial, assistant commercial, téléopérateur, ...

Chargé de clientèle particuliers
Conseiller clientèle particuliers, conseiller assurance, chargé de développement clientèle particuliers, téléconseiller, ...

Chargé de clientèle professionnels
Conseiller clientèle professionnels, chargé d'affaires professionnels, conseiller de clientèle professions indépendantes, chargé de clientèle professions libérales, chargé de clientèle particuliers-professionnels, ...

Chargé de clientèle entreprises
Chargé d'affaires entreprises, chargé de relations commerce international, responsable clientèle entreprises, chargé de clientèle PME-PMI, chargé de clientèle grandes entreprises, technico-commercial entreprises, conseiller clientèle Institutionnels/Associations, chargé de développement clientèle entreprises, ...

Conseiller en patrimoine
Conseiller en gestion ou développement de patrimoine, conseiller en gestion de fortune, gérant de portefeuille sous mandat, conseiller clientèle privée, conseiller de patrimoine financier, ...

Responsable/animateur d'unité commerciale (Banque de détail)
Responsable d'agence, directeur d'agence, directeur d'agence particuliers professionnels, directeur de centre d'affaires, responsable d'agence entreprises, responsable de groupes d'agences, responsable point de vente, responsable d'une équipe de téléconseillers, responsable de la plate-forme téléphonique, responsable d'implantation à l'étranger, ...

Opérateur de marché
Vendeur produits de marché (sales), négociateur produits de marché (trader), originateur, opérateur transactions marché, responsable de tables de marchés (responsables desk), arbitragiste, ...

Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers
Monteur négociateur d'opérations financières, analyste industriel, ingénieur conseil, ingénieur financier, chargé d'affaires produits financiers, chargé d'affaires fusion acquisition, ingénieur d'affaires, négociateur crédits export, ingénieur recherche marchés financiers, chargé d'affaires financements spécialisés, responsable de zone géographique, ...

Informatique/Organisation/Qualité

Informaticien/chargé de qualité
Technicien d'études informatiques, analyste programmeur, développeur applicatifs, développeur système d'information, analyste exploitation, technicien système d'information, homologateur, webmaster, technicien support informatique, chargé de sécurité informatique, ingénieur/spécialiste système d'information, administrateur système d'information, chargé de qualité/méthode, ...

Annexe V

POSITIONNEMENT DES METIERS-REPERES DANS LA GRILLE DE CLASSIFICATION

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Gestionnaire de back office	(1)										
Spécialiste des opérations bancaires				(1)							
Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires											
Analyste Risques											
Contrôleur périodique/permanent						(2)					
Gestionnaire administratif/Secrétaire											
Technicien Logistique/Immobilier	(1)										
Responsable/animateur d'unité ou expert Logistique											
Chargé d'accueil et de services à la clientèle											
Chargé de clientèle particuliers											
Chargé de clientèle professionnels					(1)						
Chargé de clientèle entreprises											
Conseiller en patrimoine						(1)					
Responsable/animateur d'unité commerciale (Banque de détail)											
Opérateur de marché											
Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers											
Informaticien/chargé de qualité											
Responsable informatique/organisation/qualité											
Juriste / fiscaliste											
Contrôleur de gestion						(1)					
Technicien comptabilité/finances											
Spécialiste/responsable comptabilité/finances											
Technicien ressources humaines											
Spécialiste/responsable ressources humaines											
Gestionnaire marketing/communication											
Spécialiste/responsable marketing/communication											

(1) Le positionnement à ce niveau correspond à la période nécessaire pour acquérir et démontrer la maîtrise du poste, telle qu'appréciée par l'entreprise, notamment au travers de l'entretien d'évaluation professionnelle prévue à l'article 36 de la Convention collective de la Banque.

(2) Ce premier niveau ne concerne pas les salariés expérimentés dans les emplois-types de ce métier-repère ni les salariés intégrant cette activité avec une expertise métier ; il correspond à la période nécessaire pour acquérir et démontrer la maîtrise du poste, telle qu'appréciée par l'entreprise, notamment au travers de l'entretien d'évaluation professionnelle prévue à l'article 36 de la Convention collective de la Banque.

Filière	Ventes et Services Clients

Rôle	EMPLOI	Métier AFB	C	D	E	F	G	H	I	J	K	HORS CLASSE
Manager de managers	DIR CORPORATE FINANCE	Responsable d'unité - Responsable/ animateur d'unité commerciale										
	DIR DE REGION	Responsable d'unité - Responsable/ animateur d'unité commerciale										
	DIR COMMERCIAL	Responsable d'unité - Responsable/ animateur d'unité commerciale										
	DIR DEPT COMMERCIAL PRI	Responsable d'unité - Responsable/ animateur d'unité commerciale										
	DIR DEPT GESTION PRIVEE	Responsable d'unité - Responsable/ animateur d'unité commerciale										
	DIR DEPT IMMOBILIER	Responsable d'unité - Responsable/ animateur d'unité commerciale										
	DIR INTERNATIONALE	Responsable d'unité - Responsable/ animateur d'unité commerciale										
	DIR PRI	Responsable d'unité - Responsable/ animateur d'unité commerciale										
Manager opérationnel	DIR DEPT BANQUIERS CONSEIL	Responsable d'unité - Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR DEPT FUSIONS ACQUISITION	Responsable d'unité - Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR DEPT LBO & CRED STR	Responsable d'unité - Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR DEPT OP FINANCIERES	Responsable d'unité - Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR DEPT SYNDICATIONS	Responsable d'unité - Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR CLIENTELE ENTREPRISES	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	DIR CLIENTELE ENTREPRISES ADJT	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	DIR CLIENTELE PRIVEE	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	DIR D'AGENCE ENTREPRISES	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	DIR D'AGENCE MIXTE	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	DIR D'AGENCE PARTICULIERS	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	DIR D'AGENCE PRI	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	RESP CLIENTELE PRIVEE	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	RESP SERV BANQUIERS PRIVES	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	RESP SERV FRONT OFF IMMOBILIER	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	DIR DEPT COMMERCIAL GCE TRADE	Responsable/animateur d'unité commerciale										
Expert	DIR RELATIONS EXTERIEURES	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	DIR DEPT LBO & CDTS STR ADJT	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR DEPT OP FINANCIERES ADJT	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR MISSION FUSIONS ACQUISIT	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR MISSION LBO & CRED STR	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR MISSION OP FINANCIERES	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	DIR MISSION SYNDICATIONS	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	BANQUIER CONSEIL	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	C.A. FUSIONS ACQUISITIONS	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	C.A. INTERNATIONALES	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	C.A. LBO & CREDITS STRUCTURES	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	C.A. OPERATIONS FINANCIERES	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	RESP DEVELPT CREDOCS EXPORT	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	BANQUIER PRIVE	Conseiller en patrimoine										
	C.A. REL BANQUES INTER.	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	CA TRADE & SYNDICATIONS INTER.	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
Spécialiste	C.A. ENTREPRISES - C.A. ENTREPRISES STAG	Chargé de clientèle entreprises										
	C.A. GDES ENTREPRISES - C.A. GDS COMPTES - C.A PRI GDS COMPTES - CHARGE MISSION GRANDES CLIENTELES	Chargé de clientèle entreprises										
	C.A. IMMOBILIER	Chargé de clientèle entreprises										
	C.A. INSTITUTIONNELS	Chargé de clientèle entreprises										
	C.C. PRI	Chargé de clientèle entreprises										
	DIR CLIENTELE PRI	Chargé de clientèle entreprises										
	C.A. PRESCRIPTION IMMO & CREDI	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	CHARGE MISSION MO	Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers										
	ASSISTANT ENTREPRISES - ASSISTANT GRANDES ENTREPRISES	Chargé de clientèle entreprises										
	C.G.P.	Conseiller en patrimoine										
Opérationnel	C.C.P. - C.C. BANQUE A DISTANCE	Chargé de clientèle particuliers										
	ATTACHE CLIENTELE MO	Chargé d'accueil et de services à la clientèle										
	RESP DE SERVICE CLIENTELE	Responsable/animateur d'unité commerciale										
	CHARGE DE SERVICE CLIENTELE	Chargé d'accueil et de services à la clientèle										

Filière	Marketing

Rôle	EMPLOI	Métier AFB	G	H	I	J	K	HORS CLASSE
Manager de managers	DIR MARKETING	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable marketing						
Manager opérationnel	DIR DEPT ETUDES INNOVATION	Responsable d'unité - Spécialiste/ responsable marketing						
	DIR DEPT MARCHE CLIENTELE ENT - DIR DEPT MARCHE CLIENTELE PART	Responsable d'unité - Spécialiste/ responsable marketing						
	DIR DEPT SECRT PILOTAGE COMM.	Responsable d'unité - Spécialiste/ responsable marketing						
	RESP SERV ANIMATION DES VENTES	Responsable d'unité - Spécialiste/ responsable marketing						
	RESP SERV REPORTING CLIENTS	Responsable d'unité - Spécialiste/ responsable marketing						
Expert	CHEF DE PRODUIT - CHEF DE MARCHE	Spécialiste/ responsable marketing						
Spécialiste	ATTACHE SERV REPORTING CLIENTS	Spécialiste/ responsable marketing						
	CHEF DE PROJET ETUDES MARKET	Spécialiste/ responsable marketing						
	MONITEUR DES VENTES	Spécialiste/ responsable marketing						
	CHARGE ETUDES PILOTAGE RESEAU	Spécialiste/ responsable marketing						
	CHARGE ETUDES MARKETING	Spécialiste/ responsable marketing						

Filière	Gestion Bancaire											
Rang rôle	EMPLOI	Métier AFB	C	D	E	F	G	H	I	J	K	HORS CLASSE
Manager de managers	DIR OPERATIONS BANCAIRES	Responsable d'unité - Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires										
	DIR SERVICES BANCAIRES	Responsable d'unité - Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires										
	DIR DEPT G.B. - DIR DEPT MIDDLE OFFICE	Responsable d'unité - Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires										
Manager opérationnel	RESP CONTROLES ET SECRETARIAT	Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires										
	RESP DE GESTION DE REGION	Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires										
	RESP SERV G.B. - RESP SERV MIDDLE OFFICE - RESP SERV RISQUES ET MO - RESP SERV SUPPORT CLIENTS - RESP SERV G.B. ADJT	Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires										
Spécialiste	RESP GROUPE G.B. - RESP GROUPE SUPPORT CLIENTS - RESP MIDDLE OFFICE IMMOBILIER	Responsable/animateur d'unité ou d'activité de traitements bancaires										
	G.B. CTX SPECIALISTE	Spécialiste des opérations bancaires										
	G.B. DE REGION	Spécialiste des opérations bancaires										
	G.B. SPECIALISTE	Spécialiste des opérations bancaires										
	GEST MIDDLE OFFICE - GEST SUPPORT CLIENTS	Spécialiste des opérations bancaires										
Opérationnel	G.B. CTX OPERATIONNEL	Gestionnaire de back office										
	G.B. OPERATIONNEL	Gestionnaire de back office										

Filière	Risques et Finances

Rôle	EMPLOI	Métier AFB	C	D	E	F	G	H	I	J	K	HORS CLASSE
Manager de managers	DIR RISQUES	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable finances										
	DIR DEPT CONTROLE DE GESTION	Responsable d'unité - Contrôleur de gestion										
	DIR AUDIT INSPECTION	Responsable d'unité - Contrôleur périodique/permanent										
	DIR CONFORM & CONT PERMANENTS	Responsable d'unité - Contrôleur périodique/permanent										
	DIR CONTROLE GESTION & COMPT	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable comptabilité										
	DIR DEPT COMPTA FISCALITE	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable comptabilité										
	DIR FINANCES	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable finances										
Manager opérationnel	DIR DEPT ENGAGEMENTS - DIR DEPT PILOT & MESURE RISQ - DIR DEPT RISQUES OPERATIONNELS	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable finances										
	DIR DEPT RISQUES DE MARCHE	Responsable d'unité - Contrôleur périodique/permanent										
	DIR DEPT ALM ET MLT INVEST - DIR DEPT CLIENTELE & INTERMED - DIR DEPT TRESORERIE & CHANGE	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable finances										
	RESP SERV ANALYSE	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable finances										
	RESP SERV BUDGET ET REPORTING - RESP SERV SYSTEMES ET PROJETS	Responsable d'unité - Contrôleur de gestion										
	RESP SERV CONFORMITE - RESP SERV CONTROLES PERMANENTS	Responsable d'unité - Contrôleur périodique/permanent										
	RESP SERV SURV & CONT RISQUES	Responsable d'unité - Contrôleur périodique/permanent										
	RESP SERV DESK CLIENT & MARCHE	Responsable d'unité - Opérateur de marché										
	RESP SERV NORMES ET MOA COMPTA - RESP SERV RESTI INFO COMPTA - RESP SERV RESTITUTIONS PR - RESP SERV REVISION COMPT	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable comptabilité										
	RESP SERV ALM - RESP SERV CHANGE COMPTANT - RESP SERV EUROS / DEVISES - RESP SERV SUPPORT & CONT. FIN.	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable finances										
	RESP SERV TAUX	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable finances										
Expert	RESP RELATIONS BANQUES	Contrôleur périodique/permanent										
	RESP RISQUES & CONT PERMANENTS	Contrôleur périodique/permanent										
	GEST SUPPORT ET CONTROLE	Contrôleur périodique/permanent										
	CAMBISTE - GEST CLIENTELE SALLE MARCHES - GEST DE TRESORERIE - GEST TITRES & PROD DERIVES	Opérateur de marché										
	GERANT ACTIONS - GERANT TAUX & MONETAIRE	Opérateur de marché										
Spécialiste	ANALYSTE ENGAGEMENTS - ANALYSTE ENGAGEMENTS REGION	Analyste risques										
	ANALYSTE RISQUES IMMOBILIER - CHARGE DE SUIVI DES RISQUES - GEST RISQUES ET CREDIT	Analyste risques										
	AUDITEUR	Contrôleur périodique/permanent										
	CONTROLEUR	Contrôleur périodique/permanent										
	CHARGE CONTROLE RISQUES MARCHE - CONTROLEUR RISQ CONTREPARTIE - GEST SUIVI DES RISQUES	Contrôleur périodique/permanent										
	CONTROLEUR DE GESTION	Contrôleur de gestion										
	RESP GROUPE COMPT FOURNISSEURS - RESP GROUPE COMPTABLE METIERS - RESP GROUPE COMPTES CONSOLIDES - RESP GROUPE COMPTES SOCIAUX	Spécialiste/responsable comptabilité										
	REVISEUR COMPTABLE - COMPTABLE COMPTES CONSOLIDES - COMPTABLE COMPTES SOCIAUX - COMPTABLE FILIALES - COMPTABLE METIERS - COMPTABLE RESTITUTIONS P&R	Spécialiste/responsable comptabilité										
Opérationnel	COMPTABLE FOURNISSEURS	Technicien comptabilité/finances										

Filière	Assistance logistique

Rôle	EMPLOI	Métier AFB	C	D	E	F	G	H	I	J	K	HORS CLASSE
Manager de managers	DIR DEPT ACHATS & MOYENS GENE	Responsable d'unité - Responsable/animateur d'unité ou expert logistique										
Manager opérationnel	RESP SERV SUPPORTS & SERVICES	Responsable/animateur d'unité ou expert logistique										
Spécialiste	CHARGE DE MISSION	Responsable/animateur d'unité ou expert logistique										
	CHARGE DE SECURITE	Responsable/animateur d'unité ou expert logistique										
	CHARGE GESTION LOGISTIQUE	Responsable/animateur d'unité ou expert logistique										
	CHAUFFEUR DE DIRECTION	Responsable/animateur d'unité ou expert logistique										
	RESP GROUPE GESTION LOGISTIQUE	Responsable/animateur d'unité ou expert logistique										
Opérationnel	ASSISTANT DE DIRECTION - ASSISTANT COMMUNICATION - ASSISTANT DE REGION - ASSISTANT DE GESTION	Gestionnaire administratif/secrétaire										
	SECRETAIRE	Gestionnaire administratif/secrétaire										
	GEST LOGISTIQUE	Technicien logistique/Immobilier										

Filière	Prestations de services et conseil											
Rang rôle	EMPLOI	Métier AFB	D	E	F	G	H	I	J	K	HORS CLASSE
Manager de managers	DIR JURIDIQUE & CTX	Responsable d'unité - Juriste, fiscaliste									
	SECRETAIRE GENERAL	Responsable d'unité - Juriste, fiscaliste									
	DIR PILOTAGE DU RESEAU	Responsable d'unité - Responsable organisation									
	DIR AFFAIRES SOCIALES	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable ressources humaines									
	DIR DEVELOPPEMENT R.H.	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable ressources humaines									
	DIR DPT OPERATIONS	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable ressources humaines									
Manager opérationnel	DIR QUALITE	Responsable d'unité - Responsable qualité									
	DIR COMMUNICATION	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable communication									
	DIR MOA DELEGUEE	Responsable d'unité - Responsable informatique/organisation									
	DIR ORGANISAT. & REFERENTIELS	Responsable d'unité - Responsable organisation									
	DIR DEPT CONTENTIEUX	Responsable d'unité - Juriste, fiscaliste									
	DIR DEPT PILOTAGE GEST.CONTROL	Responsable d'unité - Responsable organisation									
	RESP SERV ING PATRIMONIALE	Responsable d'unité - Juriste, fiscaliste									
	RESP VIE INSTITUTIONNELLE & PARTICIPATIONS	Responsable d'unité - Juriste, fiscaliste									
	RESP SERV SUCCESSIONS	Responsable d'unité - Juriste, fiscaliste									
	RESP SERV AFFAIRES SPECIALES & PROCEDURES COLLECTIVES - RESP SERV ASSIGNATIONS & RECOUVREMENT	Responsable d'unité - Juriste, fiscaliste									
	RESP SERV ADM DU PERSONNEL - RESP SERV FORMATION - RESP SERV JURID & GEST DONNEES	Responsable d'unité - Spécialiste/responsable ressources humaines									
	RESP SERV IMMOBILIER & ACHATS	Responsable/animateur d'unité ou expert logistique									
Expert	DIR GRANDS PROJETS - DIR PROJETS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - DIR STRATEGIE & GRANDS PROJETS	Responsable organisation									
	INGENIEUR PATRIMONIAL	Juriste, fiscaliste									
	RESP FISCALITE	Juriste, fiscaliste									
Spécialiste	RESP PROJET QUALITE PRI - RESP PROJET QUALITE SUPPORT SI	Responsable qualité									
	RESP SECURITE INFORMATIQUE - RESP SECURITE SYSTEMES INFO	Responsable informatique									
	RESP MISSION PILOTAGE RESEAU - CHARGE MISSION PILOTAGE RESEAU	Responsable organisation									
	RESP RETRAITE PREVOYANCE BUDGT	Spécialiste/responsable ressources humaines									
	RESP RESSOURCES HUMAINES	Spécialiste/responsable ressources humaines									
	RESP RECRUTEMENT	Spécialiste/responsable ressources humaines									
	RESP COMMUNICATION	Spécialiste/responsable communication									
	CHARGE QUALITE - CHARGE QUALITE & RELAT° CLIENTELE	Chargé de qualité									
	JURISTE CONTENTIEUX ˜ JURISTE CONSEIL ˜ REDACTEUR SECRETARIAT GENERAL	Juriste, fiscaliste									
	CONSEILLER AFFAIRES SPECIALES & PROCEDURES COLLECTIVES - JURISTE ASSIGNATIONS & RECOUVREMENT	Juriste, fiscaliste									
	JURISTE SUCCESSIONS	Juriste, fiscaliste									
	CHEF DE PROJET MOA COMPTABLE	Responsable organisation									
	CHARGE PCA	Responsable organisation									
	CHEF DE PROJET BQE ELECTR	Responsable organisation									
	CHEF DE PROJET MOA DELEGUEE - MAITRE D'OUVRAGE COMPTABILITE	Responsable organisation									
	ORGANISATEUR	Responsable organisation									
	ADMINISTRATEUR REFERENTIELS	Responsable/animateur d'unité ou expert logistique									
	ACHETEUR	Spécialiste/responsable ressources humaines									
	CONSEILLER AFFAIRES SOCIALES	Spécialiste/responsable ressources humaines									
	CHEF DE PROJET FORMATION	Spécialiste/responsable ressources humaines									
	CHEF DE PROJET RH	Spécialiste/responsable communication									
	CHEF DE PROJET COMMUNICATION	Spécialiste/responsable communication									
Opérationnel	CHARGE DE COMMUNICATION	Technicien ressources humaines									
	ASSISTANT FORMATION	Technicien ressources humaines									
	GEST PAIE	Technicien ressources humaines									
	INFIRMIERE										

Filière	Systèmes d'Information

Rang rôle	EMPLOI	Métier AFB	D	E	F	G	H	I	J	K	HORS CLASSE
Manager de managers	DIR DEPT INFORMATIQ & RESEAUX - DIR DEPT SUPPORT OPERAT. AU SI	Responsable d'unité - Responsable informatique									
Manager opérationnel	RESP SERV ARCHITECTURE & URBAN - RESP SERV DOMAINES BANC SI SAB - RESP SERV EXPLOITATION PRODUCT - RESP SERV HOMOLOGAT. ENVIRONMT - RESP SERV RESEAUX TELEPHONIE - RESP SERV SI CONNEXES ET NTIC	Responsable d'unité - Responsable informatique									
Spécialiste	INGENIEUR SYSTEME - CHEF DE PROJET INFRASTRUCTURES - INGENIEUR METHODE & QUALITE - RESP DE DOMAINE - RESP GROUPE EXPLOITAT. ISERIES	Responsable informatique									
	RESP SYSTEME D'INFORMATION	Responsable informatique									
	ANALYSTE D'ETUDES - ANALYSTE D'EXPLOITATION	Informaticien									
	PILOTE D'EXPLOITATION	Informaticien									
Opérationnel	TECHNICIEN TELEPHONIE	Technicien logistique/Immobilier									
	OPERATEUR EDITIQUE	Technicien logistique/Immobilier									